

Laval théologique et philosophique



GARCÍA Y GARCÍA, Antonio, LEGRAND, Hervé, MANZANARÈS, Julio, *Les conférences épiscopales. Théologie, statut canonique, avenir*

René-Michel Roberge

Volume 46, numéro 1, février 1990

Révélation et herméneutique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/400514ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/400514ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (imprimé)

1703-8804 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Roberge, R.-M. (1990). Compte rendu de [GARCÍA Y GARCÍA, Antonio, LEGRAND, Hervé, MANZANARÈS, Julio, *Les conférences épiscopales. Théologie, statut canonique, avenir*]. *Laval théologique et philosophique*, 46(1), 103–105. <https://doi.org/10.7202/400514ar>

un principe universel de la vie politique, qui est à certains égards comparable à l'impératif moral de Kant pour ce qui concerne les individus. Montesquieu n'est ni universaliste ni conventionnel, mais il admet d'emblée les deux et cherche à les articuler, à mesurer la force de la détermination et celle de la liberté, le degré de l'universel et celui du relatif dans la perspective de leur équilibre ; et c'est ce que n'ont su apercevoir aucun de ses contemporains (à commencer par Rousseau lui-même), déplorant le plus souvent la prétendue absence chez lui de tout idéal, de tout principe dépassant le droit positif et permettant de le juger. Et Todorov conclut ainsi au sujet de cette méconnaissance et de sa signification politique à la fin du XVIII^e siècle : « Hélvétius, Condorcet et Bonald savent où est le bien, et ne réfléchissent qu'aux meilleurs moyens pour lui soumettre l'État. Montesquieu sait que le bien existe, mais non où il se trouve ; ce à quoi il s'applique donc, c'est à mettre en place des institutions qui facilitent sa recherche tout en garantissant que, même en cas d'erreur sur la nature du bien, les dégâts ne seront pas trop grands. » (p. 418).

Certes la pensée au XVIII^e siècle ne consiste pas seulement en l'irréductibilité de l'éthique à la science et en la définition de l'humain par la « perfectibilité », comme chez Rousseau ; cette pensée n'est pas constituée seulement par les principes de modération et de liberté affirmés par Montesquieu : c'est aussi le matérialisme scientiste de Hélvétius et Diderot, et l'utopisme de Condorcet. Mais contrairement à une analyse fort répandue depuis quelques années et consistant à attribuer aux Lumières en général, à l'humanisme et au projet démocratique en tant que tels, l'avènement du scientisme et du nationalisme aux XIX^e et XX^e siècles, la lecture de Todorov veut mettre en évidence un « détournement » des Lumières à travers les doctrines qu'il analyse. Il cherche à faire de Montesquieu et Rousseau les juges des errements ou des incohérences de Chateaubriand, Renan, Péguy, etc. Et cette lecture est décisive pour les enjeux éthiques et politiques de notre époque, car ce détournement de l'humanisme permet peut-être, s'il est bien compris, d'apercevoir le sens d'un nouvel humanisme, « critique » ou « bien tempéré » dit Todorov, qui écarterait simultanément les dangers de l'universalisme pervers et ceux du relativisme.

Philip KNEE

H. LEGRAND, J. MANZANARES, A. GARCÍA Y GARCÍA, **Les conférences épiscopales. Théologie, statut canonique, avenir.** Actes du Colloque international de Salamanque (3-8 janvier 1988). Coll. « Cogitatio fidei », n° 149. Paris, Éd. du Cerf, 1988, 536 pages (13.5 × 21.5 cm).

Cette publication des Actes du Colloque international de Salamanque sur les conférences épiscopales était attendue. Elle rencontrera les vœux des plus exigeants puisque tout y est : exposés, réponses, comptes rendus des travaux de groupes, réactions des représentants des autres confessions chrétiennes et allocutions d'ouverture (Card. Angel Suquia Goicoechea) et de clôture (Mgr F. Sebastian Aquilar). La traduction française semble excellente.

La première partie du volume est consacrée au regard historique. G. Feliciani (Milan) constate d'abord que le Code de 1983, par-delà ses timidités, « apporte une contribution importante à la mise en valeur des conférences, en les dotant d'un cadre législatif plus organique et défini, en consolidant les structures, en leur attribuant divers pouvoirs auparavant réservés au Saint-Siège » (p. 44). Dans sa réponse, F. Morissey (Ottawa) propose de focaliser l'enquête sur la triple fonction ecclésiale d'enseignement, de sanctification et de gouvernement. H.J. Sieben (Francfort) nous propose ensuite d'examiner l'ancêtre le plus lointain des conférences épiscopales, à savoir les synodes particuliers du premier millénaire. Après avoir relevé les principaux éléments de leur autocompréhension (consensus, tribunal de dernière instance en

matière de discipline et de doctrine, portée nationale, rapports avec Rome), l'auteur essaie de décrire la vision romaine de ces synodes à travers cinq prises de positions : celles des papes Victor, Étienne, Innocent I^{er}, Léon le Grand et Nicolas I^{er}. A. García y García (Salamanque) traite pour sa part des conciles particuliers du second millénaire. Il s'interroge particulièrement sur leur conscience de communion ecclésiale, leur autorité en matière de foi et de mœurs, le caractère obligatoire de leurs décisions et leurs relations avec le Saint-Siège. Il trace enfin le chemin qui mène des conciles particuliers aux conférences épiscopales. R. Sobanski (Varsovie) étudie la théologie et le statut juridique des conférences épiscopales à Vatican II. Les hésitations de Vatican II seraient dues à la tension entre les ecclésiologies « de société » et « de communion » qui se sont affrontées au Concile. G. Colombo (Milan) tire quelques conséquences des observations de Sobanski.

La deuxième partie de l'ouvrage tente de situer les conférences épiscopales par rapport aux autres instances de la vie ecclésiale. Il est d'abord question du rapport des conférences épiscopales aux évêques diocésains. H. Müller (Bonn), auquel répond H. Legrand (Paris), esquisse les principales données du problème. Deux points ressortent : celui du fondement théologique des regroupements d'Églises particulières et celui de la résolution canonique des tensions qui peuvent exister entre les parties en cause. On aborde ensuite la question des rapports entre les conférences épiscopales et le siège apostolique. P. Krämer (Eischstätt) parle très adroitement de réciprocité de droits entre les conférences épiscopales et le Saint-Siège. Dans sa réponse, A. Acerbi (Milan) se dit d'avis que la compétence des conférences épiscopales ne peut pas être définie uniquement par mode « de concessions » des autres instances. On ne peut que lui donner raison. Cette section des Actes traite enfin des relations bilatérales et multilatérales entre les conférences épiscopales. I. FÜRER (CCEE) et J. Hortal (Rio de Janeiro) s'en tiennent à une approche presque uniquement descriptive des diverses initiatives en ce sens.

Après ces deux premières séries de communications, les participants au colloque ont été invités à formuler brièvement les questions qui leur paraissaient les plus importantes sur les conférences épiscopales. On lira avec intérêt les rapports des cinq groupes linguistiques constitués à cette fin.

La troisième partie des Actes fait état de la discussion plus proprement théologique. On s'interroge d'abord sur le « status » théologique des conférences épiscopales. A. Antón (Rome) fait l'inventaire des opinions théologiques tenues à ce jour. Dans sa réponse, J.M. Tillard (Ottawa) propose deux voies pour déceler le fondement théologique des conférences épiscopales : l'une prendrait comme point de départ la collégialité épiscopale ; l'autre se mettrait plutôt à l'écoute de l'histoire de cette institution. Sur cette question également, on trouvera des rapports d'ateliers. Le cœur du débat nous semble atteint par la question de l'autorité magistérielle des conférences épiscopales. Avant de confier la question aux groupes de travail, on a d'abord écouté une communication de J. Manzanera (Salamanque) qui, après avoir inventorié les principaux textes officiels sur la question, en arrive aux conclusions suivantes : 1) les conférences épiscopales peuvent exercer un magistère authentique ; 2) elles exercent ce magistère exclusivement en assemblée plénière ; 3) la valeur doctrinale de leurs interventions est liée aux matières traitées et à l'autorité revendiquée ; 4) elles ne peuvent jamais comme telles exercer un magistère infaillible. Dans sa réponse, R. Blázquez (Salamanque) fait observer qu'à l'instar de ce qui se passe dans tout groupe humain, « le peuple chrétien reconnaît qu'une déclaration de la conférence épiscopale possède une force supérieure à la déclaration d'un seul évêque » (p. 347).

En même temps qu'il souhaitait une étude du « status » théologique des conférences épiscopales, le synode de 1985 demandait une « étude pour examiner si le principe de subsidiarité en vigueur dans la société humaine peut être appliqué à l'Église, et dans quelle mesure comme dans quel sens l'application pourrait ou devrait être faite » (p. 421). Le colloque

a aussi cherché à répondre à ce vœu. On notera dans les interventions des sociologues F. X. Kaufmann (Bielefeld) et L. Voyé (Louvain-la-Neuve) que le principe de subsidiarité est en quelque sorte défini comme un instrument de contrôle d'une structuration hiérarchique de la société. Nous en concluons que si le principe de subsidiarité peut être appliqué à l'Église dans sa dimension sociale, c'est d'abord comme correctif aux conséquences négatives de la hiérarchisation de l'Église, notamment à titre de contrepoids au principe de substitution qui est au cœur du déploiement de ce modèle ecclésial d'exercice de l'autorité dans l'Église. Sachant que le catholicisme actuel cherche à dépasser ce modèle hiérarchique, ne pourrait-on pas se demander si le recours au principe de subsidiarité ne peut pas être considéré comme une entreprise réactionnaire? À tout le moins, l'application du principe de subsidiarité à l'Église ne doit pas être interprétée comme une reconduction, sous une forme plus viable, du modèle hiérarchique de partage de l'autorité dans l'Église. Il ne serait alors qu'un cataplasme qui ne servirait qu'à distraire du vrai problème qui est celui du maintien (par voie de sacralisation) d'un modèle ecclésiologique qui a largement fait son temps. Le véritable défi, c'est de se mettre à la recherche patiente de modèles plus communionnels de fonctionnement de l'autorité dans l'Église. Pour ce faire, on pourrait se laisser guider par la pratique des autres Églises chrétiennes et surtout par une écoute sérieuse des revendications des baptisés et des communautés qu'ils forment. C'est ce genre d'approche que nous aurions souhaité retrouver chez les intervenants théologiens, J.A. Komonchak (Washington) et J. Losada (Madrid), et dans les rapports des groupes de travail. Le premier fait surtout le point de la discussion jusqu'à ce jour. Le second s'aventure cependant davantage à dégager plus prospectivement les enjeux théoriques et pratiques de l'application à l'Église de ce vieux principe de philosophie sociale.

Enfin, on lira avec profit les réactions des autres confessions chrétiennes aux débats du colloque. L'évêque luthérien d'Oslo, le Dr Andreas Aarflot, rappelle le caractère avant tout fonctionnel de l'épiscopat et de la collégialité épiscopale dans sa tradition. Le Chanoine anglican Roger Greenacre, après avoir rappelé que l'anglicanisme est d'abord communion d'Églises autonomes, se demande si la recherche de l'unité dans la diversité ne se vivrait pas en sens inverse dans les confessions catholiques et anglicanes. Tandis que le catholicisme serait actuellement en quête de structures de promotion de la diversité, l'anglicanisme serait à la recherche de structures d'unité plus efficaces. Pour sa part, le Métropolitain Jean Zizioulas (Pergame) apporte un élément fort prometteur au dossier en proposant la notion de rassemblement d'Églises à la place de celle de rassemblement d'évêques.

Voilà donc un livre important.

René-Michel ROBERGE
Université Laval

José A. PRADÈS, **Persistance et métamorphose du sacré**. Actualiser Durkheim et repenser la modernité. Coll. « Sociologie d'aujourd'hui », Paris, P.U.F., 1987, 336 pages.

Professeur au département de sciences religieuses de l'Université du Québec à Montréal depuis sa fondation, l'auteur nous livre dans cet ouvrage une réflexion approfondie dont l'objectif consiste à suivre la ligne de fond qui alimenta la pensée d'E. Durkheim durant toute sa carrière, soit de construire une théorie anthropologique explicative du sacré et de la religion.

Pourquoi cet intérêt pour un classique que plusieurs considèrent comme un positiviste réducteur aux conceptions périmées? Pour deux raisons principales très clairement précisées dans l'introduction. D'abord le problème du sacré est toujours d'actualité, car sa prétendue